



# Le transport collectif routier de voyageurs en 2015 : circulation et parc en progression, parcours moyen stable

SEPTEMBRE 2016

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, le parc d'autobus en service est constitué de 26 545 véhicules, dont 4 573 pour la RATP. Ces véhicules d'au moins neuf places assises passagers ont parcouru 1 milliard de kilomètres durant l'année 2015 (dont 178 millions pour la RATP). Par ailleurs, 67 053 autocars parcourent en un an plus de 2 milliards de kilomètres en métropole, dont 54 % par des entreprises de transports routiers réguliers de voyageurs. Au final, le transport collectif routier de voyageurs représente en 2015 plus de trois milliards de kilomètres parcourus.

Par rapport à l'année précédente, le parc des autobus progresse (+ 1,7 %) ainsi que les distances totales parcourues (+ 1,8 %). Le kilométrage annuel

moyen parcouru par un autobus est stable et se situe à 40 421 km/an. Pour les autocars, les évolutions sont comparables à celles des autobus : progression du parc (+ 1,8 %) et des distances totales parcourues (+ 1,7 %), et stabilité des parcours moyens (- 0,1 %) – (tableau 1).

Depuis 2010, le parc a augmenté de façon régulière, avec une accentuation pour les autocars en 2015 du fait de la libéralisation du secteur. Les distances totales parcourues ont tendance à augmenter. Les distances moyennes annuelles par véhicule tendent à baisser pour les autocars alors qu'elles s'orientent à la hausse pour les autobus.

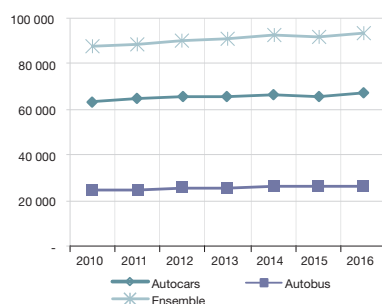
Tableau 1 : parc d'autobus et d'autocars en service au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et kilométrages parcourus en 2015

Type de carrosserie	Parc au 01/01/2016	Km annuel (en millions)	Km annuel moyen par véhicule	Évolution 01/01/2015 au 01/01/2016 (en %)		
				Parc	Km annuel	Km annuel moyen
<b>Autocars (*)</b>	<b>67 053</b>	<b>2 022</b>	<b>30 157</b>	<b>1,8</b>	<b>1,7</b>	<b>-0,1</b>
<b>Autobus dont :</b>	<b>26 545</b>	<b>1 071</b>	<b>40 421</b>	<b>1,7</b>	<b>1,8</b>	<b>0,1</b>
Autobus de la RATP	4 573	179	39 523	0,9	0,8	0,6
Autobus (hors RATP)	21 972	892	40 608	1,9	1,9	0,0
<b>Ensemble</b>	<b>93 598</b>	<b>3 093</b>	<b>33 068</b>	<b>1,8</b>	<b>1,7</b>	<b>0,0</b>

(\*) Y compris 20 véhicules d'au moins 9 places assises, aménagés pour des personnes à mobilité réduite.

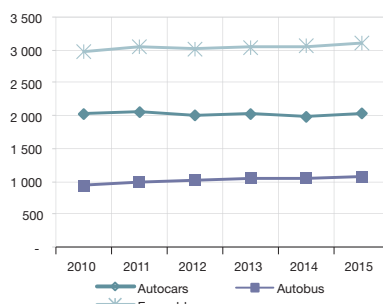
Source : SOeS ; Utac ; RATP ; traitement SOeS

Graphique 1a : parc au 1<sup>er</sup> janvier



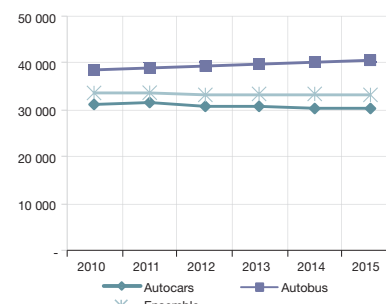
Source : SOeS ; Utac ; RATP ; traitement SOeS

Graphique 1b : km annuel total (millions)



Source : SOeS ; Utac ; RATP ; traitement SOeS

Graphique 1c : km annuel moyen par véhicule



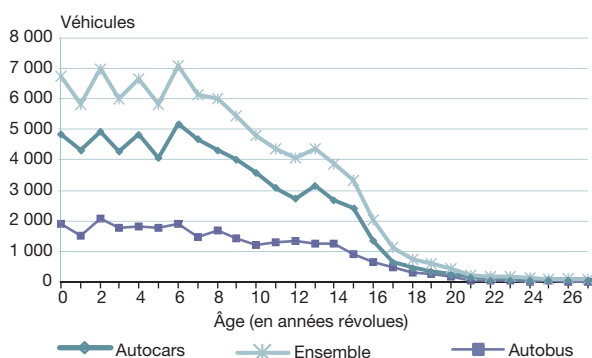
Source : SOeS ; Utac ; RATP ; traitement SOeS

**35 % DU PARC DES AUTOCARS ET DES AUTOBUS A MOINS DE 5 ANS**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, l'âge moyen du parc en service des autobus est de 7,9 ans contre 7,8 ans pour les autocars. Pour l'ensemble des autobus et des autocars, le parc est plus récent en Île-de-France (6,1 ans) qu'en province (8,3 ans). En dessous de 15 ans, les différentes générations d'autobus et d'autocars sont représentées de façon relativement équilibrée dans le parc. Au-delà de 15 ans, la présence dans le parc est beaucoup plus faible (graphique 2a). Les véhicules de plus de 15 ans représentent 6 % du parc, soit trois fois moins que les véhicules de moins de 3 ans (21 %) et six fois moins que ceux de moins de 5 ans (35 %).

Deux autocars sur trois appartiennent à une entreprise du secteur des transports routiers de voyageurs (codes APE : NAF 49.39A et 49.39B) - (69 % dont 54 % pour le secteur du transport régulier). Ils assurent 71 % des distances

**Graphique 2a : répartition par âge du parc en service des autocars et des autobus (y compris RATP) au 1<sup>er</sup> janvier 2016**

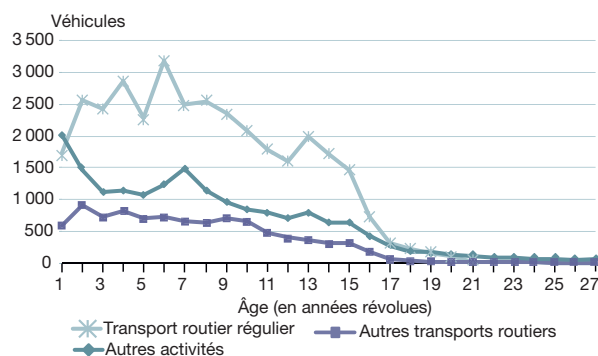


Source : SOeS, d'après SOeS, Utac, RATP

parcourues et sont en moyenne un peu plus récents : leur âge moyen est de 7,8 ans, contre 8,4 ans pour les autocars des autres secteurs d'activité (graphique 2b et tableau 7). Les entreprises du transport urbain et suburbain, ainsi que celles du transport routier régulier (NAF 49.31Z et 49.39A) possèdent 48 % du parc d'autobus (y compris RATP) - (tableau 7).

62 % du parc des autobus (RATP inclus) ainsi que des autocars se situent en norme Euro IV ou mieux (véhicules mis en circulation à partir d'octobre 2006), ce qui représente 73 % des kilomètres annuels parcourus (hors RATP). La part des véhicules de normes environnementales les plus exigeantes a ainsi augmenté de douze points depuis 2013, année où il y a eu un renouvellement important du parc. La part des autobus de norme Euro V (hors RATP) est deux fois moins élevée que celle des autocars de cette norme. À l'inverse, pour la norme Euro EEV, la part des autobus (hors RATP) est deux fois plus élevée que celle des autocars (tableau 2 et méthodologie).

**Graphique 2b : répartition par âge et secteur d'activité du parc en service des autocars au 1<sup>er</sup> janvier 2016**



Source : SOeS, d'après SOeS et Utac

**Tableau 2 : répartition du parc en service et des kilomètres parcourus par norme Euro au 1<sup>er</sup> janvier 2016**

En %

Norme Euro *	Bus RATP		Autobus hors RATP		Autocars		Ensemble hors RATP	
	parc	km annuels	parc	km annuels	parc	km annuels	parc	km annuels
Avant norme et norme 0	-	0,3	0,8	0,3	1,1	0,3	1,0	0,3
Euro I	-	0,8	2,0	0,8	1,3	0,5	1,4	0,6
Euro II	7,4	9,2	13,2	9,2	10,1	5,4	10,9	6,6
Euro III	18,9	20,9	24,1	20,9	25,4	19,7	25,1	20,0
Euro IV	6,0	13,9	13,6	13,9	17,6	17,5	16,6	16,4
Euro V	30,9	14,1	11,9	14,1	22,2	29,2	19,6	24,6
Euro VI	15,2	12,0	10,6	12,0	11,6	15,3	11,3	14,3
EEV	21,3	28,1	22,8	28,1	10,7	12,1	13,7	17,0
Véhicules électriques	0,3	0,7	1,1	0,7	0,0	0,0	0,3	0,2
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Avant norme = avant octobre 1990, E0 = avant octobre 1993, Euro I = avant octobre 1996, Euro II = avant octobre 2001, Euro III = avant octobre 2006, Euro IV = avant octobre 2009, Euro V = avant novembre 2013, EEV = véhicules plus respectueux de l'environnement (Enhanced Environmentally Friendly Vehicle). À compter du 31 décembre 2013, l'ensemble des véhicules neufs doit être conforme à la norme Euro VI.

Source : SOeS ; Utac ; RATP ; traitement SOeS

**SUR LE SEGMENT DES AUTOCARS, LES VÉHICULES D'AU MOINS 60 PLACES ASSISÉS RÉALISENT PLUS DE 60 % DU TRAFIC**

Les autocars de 60 places ou plus, dont l'usage est plus répandu dans le transport occasionnel, notamment en province pour les voyages, représentent 55,0 % de l'ensemble du parc d'autocars et 61,4 % des kilomètres parcourus. Les autocars de 40 places ou plus représentent 77,7 % du parc d'autocars et 84,7 % des kilomètres parcourus. Les autobus ont une capacité plus faible en termes de places assises car leur caractéristique est d'accueillir des passagers debout. Toutefois, leur capacité s'est accrue : plus de la moitié du parc est composée de véhicules de 40 places assises et plus (51,7 % contre 51,0 % l'année précédente). Ces derniers effectuent 54,7 % des kilomètres parcourus (54,3 % en 2014) - (tableau 3).

**12,5 % DES AUTOBUS ROULENT AU GAZ NATUREL OU AVEC UNE ÉNERGIE HYBRIDE**

96,3 % des véhicules de transport en commun de personnes (hors RATP) roulent au gazole et effectuent 95,1 % des kilomètres parcourus sur l'année (tableau 4). La quasi-totalité des autocars roulent au gazole (99,9 %). Le gazole est aussi très largement utilisé dans les autobus, mais d'autres carburants sont utilisés pour une part non négligeable d'entre eux : 7,9 % des autobus (RATP compris) utilisent du gaz naturel et 4,6 % une autre énergie. Les parcours moyens des autobus (hors RATP) consommant du gaz naturel sont plus élevés : 46 967 km contre 40 075 km pour le gazole et 38 378 km pour les autres énergies, et leur part dans le parc des autobus (hors RATP) recule (9,1 % contre 11,0 % l'année précédente). La part des autobus hors RATP utilisant d'autres énergies que le gazole ou le gaz naturel continue de progresser (5,5 % contre 3,0 % l'année précédente).

**Tableau 3 : répartition du parc en service au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et des kilomètres parcourus en 2015 selon le nombre de places assises**

Nombre de places assises (yc celle du conducteur)	Autobus (hors RATP)		Autocars		Ensemble (hors RATP)	
	parc (en %)	km annuels (en %)	parc (en %)	km annuels (en %)	parc (en %)	km annuels (en %)
10 à 19 places	9,2	6,8	5,8	3,1	6,6	4,2
20 à 29 places	19,9	18,7	10,9	7,9	13,1	11,2
30 à 39 places	19,2	19,8	5,8	4,4	9,1	9,1
40 à 49 places	38,6	41,6	2,8	3,0	11,6	14,8
50 à 59 places	8,5	8,9	19,7	20,3	16,9	16,8
60 à 69 places	4,0	3,8	52,9	58,9	40,8	42,0
70 places ou plus	0,6	0,4	2,3	2,5	1,8	1,9
Total (hors RATP)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : SOeS, Utac, traitement SOeS

**Tableau 4 : répartition du parc en service au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et des kilomètres parcourus en 2015 selon le type d'énergie utilisée**

En %

Énergie	Autobus			Autocars		Ensemble		
	parc (yc RATP)	parc (hors RATP)	km annuels (hors RATP)	parc	km annuels	parc (yc RATP)	parc (hors RATP)	km annuels (hors RATP)
Gazole	87,5	85,4	84,3	99,9	99,9	96,4	96,3	95,1
Gaz naturel	7,9	9,1	10,5	0,0	0,0	2,2	2,3	3,3
Autres énergies	4,6	5,5	5,2	0,1	0,1	1,4	1,4	1,7
Total (hors RATP)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Note : la catégorie "gaz naturel" comporte aussi les autres hydrocarbure gazeux comprimés ainsi que la bicarburant essence + gaz naturel. Autres énergies : essence, électricité, gazogène, superéthanol, bicarburant superéthanol + gaz naturel ou GPL.

Source : SOeS, Utac, RATP, traitement SOeS

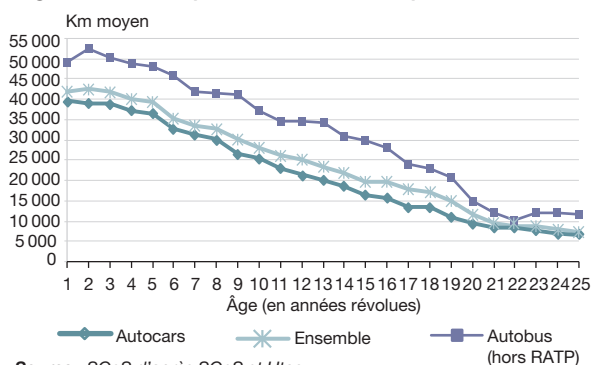
**EN MOYENNE, LES AUTOCARS DE MOINS DE 5 ANS ROULENT CINQ FOIS PLUS QUE CEUX DE 20 ANS OU PLUS**

Le kilométrage annuel moyen parcouru par véhicule est de 40 608 km pour les autobus (hors RATP) et 30 157 km pour les autocars. Les distances parcourues par les véhicules baissent progressivement avec l'âge. Alors que les autobus de 20 ans et plus ont roulé en moyenne 14 450 km en 2015, ceux qui ont moins de 5 ans ont parcouru 48 503 km, soit 3,4 fois plus (graphique 3 et tableau 5). L'écart est plus important pour les autocars : les moins de 5 ans ont roulé en moyenne 4,8 fois plus que les 20 ans et plus (38 803 km contre 8 155 km).

Les autobus immatriculés en province roulent en moyenne un peu plus que ceux d'Île-de-France (40 585 km contre 40 117 km). En revanche, les autocars d'Île-de-France roulent en moyenne bien plus que ceux de province (36 843 km contre 28 890 km) - (tableau 6).

Enfin, les autocars des entreprises du secteur *Transport routier de voyageurs (régulier et autres transports routiers de voyageurs)*, roulent nettement plus que les autres : 31 007 km en moyenne par an, contre 28 286 km pour les autres catégories (tableau 7).

**Graphique 3 : le kilométrage annuel moyen selon l'âge du véhicule (véhicules hors RATP) en 2015**



Source : SOeS d'après SOeS et Utac

**Tableau 5 : le kilométrage moyen en 2015 par classe d'âge**

Classe d'âge	Autobus (hors RATP)	Autocars
Moins de 5 ans	48 503	38 803
De 5 à 9 ans	43 746	31 539
De 10 à 14 ans	34 387	21 835
De 15 à 19 ans	26 515	15 233
20 ans et plus	14 450	8 155
Km moyen	40 608	30 157

Source : SOeS ; Utac ; traitement SOeS

**Tableau 6 : le kilométrage moyen en 2015 par zone géographique**

	Autobus (y compris RATP)	Autocars
<b>Km moyen</b>	<b>40 421</b>	<b>30 157</b>
dont Province	40 585	28 890
dont Île-de-France	40 117	36 843

Source : SOeS ; Utac ; traitement SOeS

## Le transport collectif routier de voyageurs en 2015 : circulation et parc en progression, parcours moyen stable

**Tableau 7 : parc en service au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et kilométrages totaux en 2015 de véhicules routiers de transport en commun, selon l'activité principale de l'entreprise**

Autobus	Île-de-France		Province		France métropolitaine	
	parc au 01/01/2016	km totaux (en milliers)	parc au 01/01/2016	km totaux (en milliers)	parc au 01/01/2016	km totaux (en milliers)
<b>Activité principale de l'entreprise (APE)</b>						
<b>Entreprises de transport routier de voyageurs dont :</b>	<b>2 586</b>	<b>102 345</b>	<b>2 291</b>	<b>80 582</b>	<b>4 877</b>	<b>182 927</b>
Transports routiers réguliers de voyageurs (NAF 49.39A)	2 420	98 609	1 788	62 671	4 208	161 280
Autres transports routiers de voyageurs (NAF 49.39B)	166	3 736	503	17 911	669	21 647
<b>Autres catégories d'entreprises dont :</b>	<b>6 691</b>	<b>267 766</b>	<b>14 977</b>	<b>620 235</b>	<b>21 668</b>	<b>888 002</b>
RATP (NAF 49.31Z)	4 573	178 685	0	0	4 573	178 685
Transports urbains et suburbains de voyage (NAF 49.31Z)	725	29 433	3 257	128 749	3 982	158 182
Administration publique (NAF 84.11Z & 84.13Z) / Autres secteurs	1 393	59 649	11 720	491 486	13 113	551 135
<b>Total</b>	<b>9 277</b>	<b>370 112</b>	<b>17 268</b>	<b>700 817</b>	<b>26 545</b>	<b>1 070 929</b>

Autocars	Île-de-France		Province		France métropolitaine	
	parc au 01/01/2016	km totaux (en milliers)	parc au 01/01/2016	km totaux (en milliers)	parc au 01/01/2016	km totaux (en milliers)
<b>Activité principale de l'entreprise (APE)</b>						
<b>Entreprises de transport routier de voyageurs dont :</b>	<b>6 940</b>	<b>267 764</b>	<b>39 139</b>	<b>1 160 868</b>	<b>46 079</b>	<b>1 428 632</b>
Transports routiers réguliers de voyageurs (NAF 49.39A)	5 687	221 520	30 435	870 867	36 122	1 092 388
Autres transports routiers de voyageurs (NAF 49.39B)	1 253	46 244	8 704	290 001	9 957	336 245
<b>Autres catégories d'entreprises dont :</b>	<b>3 743</b>	<b>125 830</b>	<b>17 231</b>	<b>467 658</b>	<b>20 974</b>	<b>593 488</b>
RATP (NAF 49.31Z)						
Transports urbains et suburbains de voyage (NAF 49.31Z)	94	2 658	1 241	40 487	1 335	43 145
Administration publique (NAF 84.11Z & 84.13Z) / Autres secteurs	3 649	123 171	15 990	427 171	19 639	550 343
<b>Total</b>	<b>10 683</b>	<b>393 594</b>	<b>56 370</b>	<b>1 628 526</b>	<b>67 053</b>	<b>2 022 120</b>

Ensemble	Île-de-France		Province		France métropolitaine	
	parc au 01/01/2016	km totaux (en milliers)	parc au 01/01/2016	km totaux (en milliers)	parc au 01/01/2016	km totaux (en milliers)
<b>Activité principale de l'entreprise (APE)</b>						
<b>Entreprises de transport routier de voyageurs dont :</b>	<b>9 526</b>	<b>370 110</b>	<b>41 430</b>	<b>1 241 450</b>	<b>50 956</b>	<b>1 611 559</b>
Transports routiers réguliers de voyageurs (NAF 49.39A)	8 107	320 130	32 223	933 538	40 330	1 253 668
Autres transports routiers de voyageurs (NAF 49.39B)	1 419	49 980	9 207	307 911	10 626	357 891
<b>Autres catégories d'entreprises dont :</b>	<b>10 434</b>	<b>393 596</b>	<b>32 208</b>	<b>1 087 893</b>	<b>42 642</b>	<b>1 481 489</b>
RATP (NAF 49.31Z)	4 573	178 685	0	0	4 573	178 685
Transports urbains et suburbains de voyage (NAF 49.31Z)	819	32 092	4 498	169 235	5 317	201 327
Administration publique (NAF 84.11Z & 84.13Z) / Autres secteurs	5 042	182 820	27 710	918 658	32 752	1 101 478
<b>Total (yc véhicules spécialisés)</b>	<b>19 960</b>	<b>763 706</b>	<b>73 638</b>	<b>2 329 342</b>	<b>93 598</b>	<b>3 093 048</b>

Champ : autobus et autocars d'au moins 9 places assises passagers immatriculés en France métropolitaine.

Sont également inclus dans ce tableau 20 véhicules spécialisés aménagés pour des personnes à mobilité réduite.

Le poste « Autres secteurs » regroupe l'ensemble des autres secteurs d'activité, autres que les transports stricto sensu. Parmi les principaux contributeurs de ce sous-groupe, les secteurs « Activités des sociétés holding et des sièges sociaux » (NAF 64.20Z et 70.10Z) 13 %, le secteur « Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers » (NAF 45.11Z) en représente 15 %, « Commerce d'autres véhicules automobiles » (NAF 45.19Z) 9 % et, « Location et location bail de camions » (NAF 77.12Z) 7 %.

La région est celle du département d'immatriculation du véhicule.

Source : Insee, Sirene ; SOeS ; Utac ; RATP ; traitement SOeS

## MÉTHODOLOGIE

Les autobus et autocars sont différenciés selon le type de carrosserie. Le terme autobus fait référence à un usage urbain ou périurbain dans lequel la vitesse des véhicules est relativement faible et les arrêts fréquents. Pour les liaisons interurbaines, des autocars sont utilisés, dans lesquels les voyageurs sont obligatoirement assis. Les autobus sont surtout conçus pour effectuer des trajets moins longs que les autocars.

Pour mesurer le trafic des autobus et des autocars d'au moins neuf places assises passagers immatriculés en France métropolitaine, des données « administratives » sont disponibles :

- d'une part, le répertoire statistique des véhicules routiers, système élaboré au service de l'observation et des statistiques (SOeS) du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français (départements d'outre-mer compris) à partir des informations transmises par le ministère de l'Intérieur (Agence nationale des titres sécurisés) issues du système d'immatriculation des véhicules (SIV) ;

- d'autre part, le fichier de l'Union technique de l'automobile du motocycle et du cycle (Utac) : Ce fichier fournit depuis 2005 des informations sur l'ensemble des contrôles techniques effectués sur les véhicules de transport en commun de personnes, à l'exception de ceux de la RATP. Pour ce type de véhicules (autobus, autocars), les contrôles techniques sont obligatoires tous les six mois.

Le répertoire enregistre tous les mouvements d'immatriculations, mais méconnaît une part importante des sorties de parc (ventes à l'étranger, mises au rebut). Ainsi, d'après le répertoire, au 1<sup>er</sup> janvier 2014, le parc des autobus de 18 ans ou moins (hors RATP) est de 28 050 véhicules et de 67 746 pour les autocars de 17 ans ou moins et d'au moins neuf places assises passagers.

### La spécificité des bus de la RATP

La RATP fournit des données globales sur son parc d'autobus et leur trafic. Les données détaillées de kilométrage ne sont pas disponibles, la RATP effectuant elle-même ses contrôles techniques et ne passant pas par le réseau agréé Utac dont nous exploitons les données.

### Estimation du parc (hors RATP)

Les véhicules enregistrés au 1<sup>er</sup> janvier de l'année (n) dans le répertoire statistique des véhicules routiers, qui regroupe l'ensemble des certificats d'immatriculation en cours de validation relevant des catégories bus et cars, sont a priori retenus.

En sont ensuite exclus les véhicules de plus de 6 mois au 1<sup>er</sup> janvier de l'année (n) pour lesquels aucun contrôle technique (obligatoire tous les 6 mois dans ces catégories) n'a été enregistré entre juillet de l'année n - 1 et mars de l'année n.

### Estimation des kilomètres (hors RATP)

L'appariement avec les contrôles techniques, connus jusqu'au 31 mars de l'année n, fournit des relevés du kilométrage au compteur de chaque véhicule environ tous les 6 mois. Par interpolation des kilométrages relevés entre le dernier et le premier contrôle technique avant et après le 1<sup>er</sup> janvier, il est possible d'estimer le kilométrage au compteur de chaque véhicule au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. Dès lors, la distance parcourue correspond à la différence entre ces deux estimations.

Pour les véhicules pour lesquels aucun contrôle technique n'a été enregistré entre janvier et mars de l'année n, une extrapolation est réalisée pour compléter l'année n - 1.

Pour les véhicules de moins de 6 mois au 31 mars de l'année n pour lesquels aucun contrôle technique n'est disponible, une estimation est réalisée sur la base de l'usage des véhicules de moins de 1 an.

### Normes euros

Les normes Euro s'appliquent à tout véhicule immatriculé pour la première fois, selon un calendrier fixé par directive européenne. Les normes Euro IV, V et VI pour les véhicules autres que légers, sont définies dans la directive 2005/55/CE qui énonce les valeurs limites d'émissions de gaz polluants et de particules polluantes ainsi que d'opacité des fumées d'échappement, dont le respect conditionne la réception des moteurs diesel et des moteurs à gaz ainsi que des véhicules équipés de tels moteurs. La norme EEV (Enhanced Environmentally Friendly Vehicle), est une norme à caractère facultative plus stricte que la norme Euro, ses valeurs limites sont également définies dans la directive 2005/55/CE.

Jean-Paul ZOYEM, SOeS

Directeur de publication : Sylvain Moreau

Dépôt légal : septembre 2016

ISSN : en cours

Rédaction en chef : Anne Bottin

Coordination éditoriale : Patricia Repérant

Mise en page : Chromatiques (Paris)

# commissariat général au développement durable

Service de l'observation et des statistiques

Tour Séquoia

92055 La Défense cedex

Mél. : diffusion.so.es.cgdd@developpement-durable.gouv.fr

[www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr](http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr)

